DocuSign Envelope ID: 833BE4B5-D757-4FC0-ADA3-9FF4999F6F4D

A SE VOIR
Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 euros
Siège social : 22 rue du 33ième Mobiles – 72000 Le Mans
En cours de constitution
(la « **Société** »)

NOMINATION DU PREMIER PRESIDENT
PAR L'ASSOCIE UNIQUE

L'an 2023,
Le 20 décembre,

LA SOUSSIGNEE :

- **LES CREATEURS DE CONFORT VISUEL**, société par actions simplifiée au capital de 562 862,25 euros, dont le siège social est situé 49 rue du Docteur Leroy, 72000 Le Mans, immatriculée au registre du Commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 412 606 378, représentée par son Président, OPTIQUE BRACQ, elle-même représentée par son Président, Monsieur Jean-François Bracq,

Associé unique et fondateur de la Société (l' «**Associé Fondateur** »),

A pris les décisions suivantes :

- Nomination du premier Président de la Société ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

* * *

PREMIERE DECISION
Nomination du premier Président de la Société

L'Associé Fondateur, décide, de nommer en qualité de premier Président de la Société, pour une durée indéterminée à compter de l'immatriculation de la Société :

- **MAISON BRACQ**, société par actions simplifiée au capital de 10 225 100 €, dont le siège social se situe 22 rue du 33ième Mobiles, 72000 Le Mans immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du Mans sous le numéro 952 136 323, représentée par son Président, la société OPTIQUE BRACQ, elle-même représentée par M. Jean-François Bracq,

La société MAISON BRACQ, représentée par OPTIQUE BRACQ, elle-même représentée par M. Jean-François Bracq, déclare accepter les fonctions qui lui seront confiées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Conformément aux dispositions des statuts, le Président dirigera et représentera la Société à l'égard des tiers.

A cet effet, le Président sera investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans les limites de son objet social et sous réserve des pouvoirs expressément dévolus par la loi et les statuts à l'Associé unique.

DS
JB

DocuSign Envelope ID: 833BE4B5-D757-4FC0-ADA3-9FF4999F6F4D

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Associé Fondateur donne tous pouvoirs au porteur des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- effectuer toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- à cet effet, signer tous actes et pièces, acquitter tous droits et frais, et plus généralement faire tout ce qui sera nécessaire afin de donner à la Société présentement constituée son existence légale en accomplissant toutes autres formalités prescrites par la loi.

Du seul fait de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés, les engagements résultant de ces actes seront repris, rétroactivement, dès leur naissance et de plein droit, par la Société.

* * *

L'Associé Fondateur, convient de signer le présent acte de manière électronique, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

LES CREATEURS DE CONFORT VISUEL

Représentée par M. Jean-François Bracq

DocuSigned by:
C84E07B580A64BA...

EN PRESENCE DE :

MAISON BRACQ[1]

Représentée par M. Jean-François Bracq

Bon pour acceptation des fonctions de Président

DocuSigned by:
C84E07B580A64BA...

[1] Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Président* ».